

*Le Budget*

De 1994 à 1997, la croissance devrait être de 4,4 p. 100 en moyenne selon nos prévisions. L'inflation sera conforme à nos objectifs de réduction de l'inflation. Plus d'un million d'emplois seront créés, et le taux de chômage descendra à 7 p. 100.

Il y a de bonnes raisons d'être optimiste, mais nous devons également être réalistes. L'économie se transforme à l'échelle mondiale. Les barrières à la circulation des produits, des services, des capitaux et de l'information sont en voie d'élimination. Dans le monde entier, l'industrie se restructure afin d'exploiter les nouvelles possibilités qui s'ouvrent. Dans le cadre de ce processus, le milieu du travail est en voie de transformation au Canada.

Tous ces phénomènes comportent la même leçon: aucun pays, aucun gouvernement, aucune entreprise, aucun travailleur ne peut échapper aux forces de la concurrence qui remanient actuellement l'espace économique mondial.

Les Canadiens devront édifier un avenir plus prospère par la collaboration. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a lancé, l'an dernier, son initiative pour la prospérité, sous forme de large processus de consultations. Notre objectif est de mettre au point un plan d'action national permettant de renforcer la capacité d'adaptation, de concurrence et de prospérité du Canada.

Lors de la récente réunion des premiers ministres, plus d'un gouvernement a souligné l'importante contribution qu'une infrastructure satisfaisante apporte à notre compétitivité. Le gouvernement du Canada souscrit à ce point de vue. Par exemple, nous collaborons avec le secteur privé au développement de notre infrastructure aéroportuaire. Nous travaillons activement à l'établissement d'une liaison fixe entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard, avec un financement provenant du secteur privé. Nous sommes disposés à explorer, de concert avec les provinces, les façons d'améliorer le réseau routier national, mais sans perdre de vue le sens des responsabilités financières.

Dans la même veine, le gouvernement cherchera, en étroite collaboration avec les provinces, à renforcer le cadre de politiques que fournit notre union économique pour la croissance et la création d'emplois futurs. Nos principaux objectifs consisteront notamment à réduire les barrières au commerce interprovincial, à éliminer les chevauchements et les doublages entre les programmes gouvernementaux, à mieux harmoniser nos régimes fiscaux et à coordonner nos politiques budgétaires.

Les provinces déposeront sous peu leurs budgets respectifs. Il importe qu'elles se dirigent dans un sens compatible avec l'orientation du présent budget: vers un meilleur équilibre financier, une réduction du déficit,

une restriction plus marquée des dépenses et un contrôle du fardeau fiscal. Le contribuable est toujours le même, et il mérite bien un répit.

**Mesures en faveur de la reprise et d'une croissance soutenue**

Ce budget s'appuie sur les bases que nous avons déjà mises en place.

**Mesures visant à stimuler la reprise**

Nous contribuerons à stimuler la reprise en offrant des allègements aux contribuables et aux acheteurs de maison canadiens. L'équation est simple: nous réduisons nos dépenses afin de diminuer le fardeau fiscal.

**Réduction de la surtaxe des particuliers**

La surtaxe des particuliers sera réduite. Elle passera de 5 p. 100 de l'impôt de base à 4 p. 100 le 1<sup>er</sup> juillet 1992 et à 3 p. 100 le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Cette mesure accroîtra de 500 millions \$ le revenu après impôt des Canadiens en 1992-93 et de plus de 1,2 milliard \$ par année par la suite. Les 14,6 millions de contribuables en bénéficieront tous.

**Régime d'accession à la propriété**

Nous proposons un Régime d'accession à la propriété qui permettra aux Canadiens d'utiliser les fonds placés dans leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) afin de s'acheter ou de se construire une résidence principale. Les particuliers pourront retirer jusqu'à 20 000 \$ en franchise d'impôt à cette fin, et rembourser le montant retiré sur 15 ans. Cette mesure, qui entre en vigueur immédiatement, s'appliquera jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1993.

**Mesures en faveur de l'investissement, de l'initiative et de l'emploi**

Nous prenons un certain nombre de mesures afin d'encourager l'initiative et les investissements productifs. Ces mesures aideront l'industrie canadienne à créer des emplois.

**Fabrication et transformation**

Le secteur de la fabrication et de la transformation est essentiel dans l'économie canadienne. Il représente près d'un cinquième de la production et de l'emploi au Canada. Il est présent sur les marchés internationaux, exportant plus de 40 p. 100 de sa production, et est fortement exposé à la concurrence internationale. Ce secteur a été particulièrement touché par le processus de restructuration qu'ont traversé les entreprises de fabrication au Canada et à l'étranger.

Pour aider le secteur de la fabrication et de la transformation au Canada à relever le défi de la mondialisation: